



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, «A.PRO.D.H»

RAPPORT DE MAI 2021

a mis en forme : Première page différente

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMISOM	: Mission de l'Union Africaine en Somalie
API	: Appui à la Protection des Institutions
B	: Blessé
BCB	: Banque de Crédit de Bujumbura
BRB	: Banque de la République du Burundi
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
COTEBU	: Complexe Textile du Burundi
ECOFO	: Ecole Fondamentale
F	: Femme
FAB	: Forces Armées du Burundi
FBU	: Franc Burundais
H	: Homme
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
RDC	: République Démocratique de Congo
SNR	: Service National de Renseignement
SOCABU	: Société d'Assurance du Burundi
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte des différentes violations des droits humains commises dans diverses localités du pays au cours du mois de mai 2021. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à notre attention.

En premier lieu, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays. Ainsi :

Au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population ont été essentiellement liés :

- aux attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés,
- aux attentats à la grenade,
- aux exactions des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD),
- aux destructions des maisons de la population par l'administration et
- à la chasse à l'homme suivie de lynchage des présumés pratiquants de la sorcellerie.

Au niveau politique, nous mettons en évidence :

- l'intolérance politique qui refait surface et qui va jusqu'à des assassinats des membres des partis de l'opposition et au blocage des activités du parti CNL ;
- la destitution suivie de la mise en garde à vue d'un dignitaire politique et enfin,
- de nouvelles dissensions au sein du parti UPRONA.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :

- des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales et
- des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

Au point de vue social, nous nous focalisons sur :

- la réponse à la pandémie due au Covid-19 dans notre pays et sur
- les dégâts causés par la montée des eaux du lac Tanganyika et des rivières qui se jettent dans ce lac.

En second lieu, notre rapport réservera une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes seront épinglés, de même que les auteurs visés par la population ;

En quatrième lieu, notre rapport se penchera sur cas de violences sexuelles et basées sur le genre en général et les cas de viol en particulier.

Avant de clore notre rapport, nous allons analyser la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de mai 2021

En conclusion, nous proposons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

II.1.1. Des attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés

1- En date du 9 mai 2021, vers 20 heures, sur la route Bujumbura-Gitega, tout près de la rivière Mubarazi, à quatre kilomètres du chef-lieu de la commune et province Muramvya, 12 personnes ont été tuées et 5 autres blessées dans une embuscade tendue par des hommes armés non identifiés. Selon des sources sur place, ces victimes étaient à bord de quatre véhicules dont 2 ont été brûlés. Parmi les personnes tuées figurent un officier de l'armée burundaise, le lieutenant-colonel Onesphore NIZIGIYIMANA, chef logistique de l'AMISOM, sa fille prénommée Keitha, Diane HABONIMANA, un prénommé Fidèle (agent de la BRB) et un prénommé Floribert (agent de la BCB Gitega) tandis que la femme d'Onesphore et un autre enfant ont été blessés. Signalons que cette embuscade est survenue en moins d'un mois alors qu'une autre attaque avait été perpétrée par des hommes armés non identifiés en commune Rusaka de la province de Mwaro faisant 7 personnes tuées par des malfaiteurs.

2- Dans la nuit du 18 mai 2021 vers 23 heures, sur la colline Fota, zone Buziracanda, commune Ndava, province Mwaro, un groupe de 3 criminels armés de fusils Kalashnikov et de grenades ont voulu commettre un vol au bureau postal de Ndava. Ils se sont malheureusement heurtés à une position policière qui garde ce bureau postal. Selon des sources sur place, ces policiers se sont défendus vaillamment. Des échanges de coups de feu ont duré 20 minutes. Les tirs des bandits sur la position policière ont endommagé les vitres du bureau de l'OPJ. Dans leur fuite vers la colline Buziracanda, les criminels ont rencontré un certain Dismas NGENDAKURIYO alias Rutozi, planton à la COOPEC Fota, qu'ils ont abattu. La police rapporte que les enquêtes ont été enclenchées en vue d'identifier les criminels.

3- En date du 18 mai 2021, Innocent KUBWIMANA et Anaclet KARAKURA ont été blessés dans une embuscade tendue par des personnes non identifiées en zone Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi.

II.1.2. Des attentats à la grenade

1- Dans la nuit du 10 mai 2021, sur la colline Cunyu, commune Buganda, province Cibitoke, Jackson NIMBONA a été tué dans une explosion de grenade lancée par une personne non identifiée. La victime était avec son père Amos NDAYAVUGWA, et selon une source sur place, la grenade a été lancée par quelqu'un qui les attendait chez eux, et ce crime serait lié à la sorcellerie. *NB. Ce cas sera développé dans le point II.1.5*

2- En date du 25 mai 2021 vers 19h30, dans les communes Mukaza et Ntahangwa de Bujumbura Mairie, 5 attentats à la grenade ont été successivement perpétrés par des personnes non identifiées et dans des endroits différents : 2 grenades ont été lancées et ont explosé dans le centre-ville, au parking de bus allant vers le sud de la ville de Bujumbura, tout près de l'ancien marché central, la 3^{ème} au parking des bus allant dans les quartiers du nord de la ville entre les zones Bwiza et Buyenzi, la 4^{ème} à proximité du marché de COTEBU en zone de Ngagara et la 5^{ème} à la 12^{ème} avenue du quartier Mutakura en zone de Cibitoke. Selon le ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et du développement communal, 2 personnes sont mortes et 57 autres ont été blessées. Mais selon nos sources, le bilan des ces attaques est de 7 personnes mortes dont 4 ayant succombé à leurs blessures, deux mortes sur place au centre-ville et une autre faisant partie des malfaiteurs qui a été tuée par la police au marché de COTEBU.

3- Dans la nuit du 31 mai 2021, sur la colline Ruzingati, commune Gahombo, province Kayanza, une vieille femme de 60 ans et son petit-fils ont été tués dans une explosion de grenade lancée à travers la fenêtre de leur domicile. Selon le chef de colline, ce ménage avait déjà été attaqué de la sorte sans connaître de dégâts.

II.1.3. Des exactions des Imbonerakure

1- Dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2021, aux environs de 2 heures du matin, à la 4^{ème} avenue du centre-ville de la province Bubanza, Onésime MUTWA, âgé d'environ 70 ans et ex-chauffeur de la documentation nationale a été attaqué par des Imbonerakure avec des armes blanches. Pour l'atteindre, ils ont troué le mur de sa maison vant de le rejoindre au salon. Ils l'ont grièvement blessé au niveau de la tête et du bras.

II.1.4. Des maisons de la population brûlées et/ou détruites par l'administration.

En date du 7 mai 2021 dans l'après-midi, sur la sous-colline Nyarure, colline et zone Buhoro, commune Mabayi, province Cibitoke, 228 maisons appartenant à la population de cette localité ont été brûlées et 140 ont été détruites par des Imbonerakure de la commune Mabayi sur l'ordre de Nicodème NDAHABONYIMANA, administrateur communal de Mabayi accompagné du prénommé Moïse, agent du SNR.

Selon des sources sur places, ces Imbonerakure étaient munis de gourdins, de machettes et de fers à béton. Selon les mêmes sources, l'administrateur communal avait demandé à Jean Baptiste BIZUMUREMYI, commissaire provincial de la police à Cibitoke de l'aider à faire évacuer la population de cette localité qu'il considère comme le domaine de l'Etat. Le commissaire avait refusé en expliquant qu'il ne pouvait pas le faire sans avoir un ordre écrit de la justice.

Selon les mêmes sources, l'administrateur a alors commandé les Imbonerakure de toutes les collines de sa commune pour venir déstabiliser cette population. Ces Imbonerakure n'ont pas brûlé et détruit les maisons seulement, ils ont également tabassé des habitants rencontrés sur le lieu. Trois personnes ont été blessés dont une femme enceinte qui a été évacuée vers l'hôpital de Mabayi pour des soins médicaux. Rappelons qu'en novembre et décembre 2020, Gervais NDIRAKOBUCA alias Ndakugarika, Ministre de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité Publique accompagné de Carème BIZOZA, Gouverneur de la province Cibitoke avait tenu une réunion à l'intention de la population de cette localité pour l'informer qu'un site de réinstallation était en préparation et que les différents cultivateurs devraient attendre les récoltes de haricot, de maïs et de manioc avant d'être réinstallés ailleurs.

En début du mois d'avril 2021, malgré que ces victimes n'aient pas encore reçu d'autres parcelles où s'installer, Nicodème NDAHABONYIMANA, administrateur communal avait commencé à menacer cette population de quitter les lieux pour laisser la place aux nouveaux occupants.

II.2.5. De la chasse des présumés pratiquants de la sorcellerie

.En date du 10 mai 2021, vers 20 heures, sur la sous colline Rugoma, colline Cunyu, zone Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, Jackson NIMBONA, âgé de 29 ans, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD, a été tué par un groupe de personnes non identifiées à l'aide d'une grenade. Selon des sources sur place, ces malfaiteurs ont tendu une embuscade contre Jackson NIMBONA, tout près de la maison de son père et il est mort sur le champ.

Selon les mêmes sources, celui-ci rentrait à la maison avec son père Amos NDAYAVUGWA en provenance d'un bistrot situé sur la sous-colline Rugoma de la colline Cunyu où ils partageaient un verre. Selon les mêmes sources, le père de Jackson était accusé de sorcellerie par leurs voisins. Après avoir entendu l'explosion de cette grenade, des policiers de la localité sont vite intervenus mais les présumés auteurs avaient déjà pris fuite.

II.2. Du contexte politique

II.2.1. De l'intolérance politique

1- En date du 30 avril 2021, sur la colline Nyarurambi, commune Kigamba, Aloys NINDABIRA de la composante sociale Twa a été tué par Juvénal NTAMATUNGIRO, Imbonerakure. Selon des sources sur place, il l'a tué à coups de machette au niveau de la tête. Aloys était accusé de ne pas vouloir adhérer au parti CNDD/FDD. Les querelles ont débuté dans un bistrot. Le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital de Cankuzo. L'auteur du meurtre, quant à lui, n'a pas été inquiété et il disait que, même les autres récalcitrants seront corrigés.

2- Dans une correspondance du 7 avril 2021, adressée par l'administrateur communal de Gatara, Sylvane GAKUYANO, à un représentant du parti CNL en commune Gatara avec copie pour information aux autorités de cette province dont le Gouverneur de Kayanza, il a été décidé la suspension des réunions ordinaires et toute activité politique organisée par ce parti à sa permanence communale. Selon des sources sur place, le parti CNL voulait célébrer le 2^{ème} anniversaire de son agrément en date du 19 avril 2021. Pour Côme NZIGAMASABO, secrétaire dudit parti en cette commune, cette décision de suspension des activités du parti CNL à Gatara est une violation de l'article 6 du code régissant le fonctionnement des partis politiques au Burundi. Rappelons que sur les 29 membres du conseil communal de Gatara, 14 membres sont du parti CNL.

II.2.2. De la destitution et emprisonnement d'un dignitaire politique

En date du 1^{er} mai 2021, Immaculée NDABANEZE, ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme, a été démise de ses fonctions au moment où le monde célébrait la journée internationale des travailleurs. Elle a été accusée de poser des actes qui peuvent compromettre l'économie du pays et ternir l'image du Burundi. Le décret présidentiel faisant mention de sa destitution est sorti l'après-midi du 1^{er} mai alors qu'elle participait dans les festivités marquant le 1^{er} mai au stade de Buganda en province Cibitoke, cérémonies qui étaient présidées par le Chef de l'Etat, Evariste NDAYISHIMIYE. Selon nos sources, ladite ministre s'est retrouvée sans véhicule de service, après les cérémonies au stade de Buganda. Les agents qui assuraient sa garde et son chauffeur avaient reçu l'ordre de retourner à Bujumbura, sans délais. Selon les mêmes sources, la ministre a dû chercher un lift pour rentrer. Mais les agents du SNR l'ont interpellé à l'entrée de la ville de Bujumbura sur la route nationale numéro 5 non loin de l'aéroport international Melchior NDADAYE. Elle a été directement conduite et détenue au cachot du SNR en mairie de Bujumbura.

II.2.3. De nouvelles dissensions au sein du parti UPRONA

En date du 11 mai 2021, le parti UPRONA a exclu l'ancien premier vice-président de la République Gaston SINDIMWO, l'ancien sénateur Anicet NIYONGABO et Isidore MBAYAHAGA. Ils ont été accusés de se rebeller contre les règlements de ce parti et de ternir son image. Ces reproches sont rejetés en bloc par les incriminés qui appellent aux élections des nouveaux dirigeants du parti car le mandat des dirigeants actuels a expiré depuis le 14 août 2019. Pour ces cadres déçus, il faut absolument organiser des élections pour procéder au changement des dirigeants de ce parti. Les dirigeants actuels de ce parti ont convoqué une réunion urgente. Ainsi, Abel GASHATSI, président du parti et ses membres des comités exécutif et central acquis à sa cause ont décidé à l'unanimité de maintenir le statu quo c'est – à – dire l'exclusion des trois personnalités précitées.

a mis en forme : Interligne : simple

a mis en forme : Interligne : simple

II.3. Du contexte judiciaire.

a mis en forme : Espace Après : 0 pt

Au cours mois de mai 2021, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain. Dans cette section, nous mettrons également en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Nous ferons également le point sur la condamnation de l'honorable Fabien BANCIRYANINO.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois de mai 2021.

Quelques cas illustratifs :

1- En date du 4 mai 2021, sur la colline Kinyinya II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean Paul NDAYISENGE, membre du parti CNL, a été arrêté par des Imbonerakure dont le prénommé Bonaventure et les surnommés Gapanga, Musatura ainsi que Nterura, résidents de la même colline. Selon des sources sur place, la victime étanchait sa soif dans un bar appelé chez Ngwangwaru. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite par ces Imbonerakure chez le prénommé Fabrice, OPJ du poste de police de la zone Rukaramu sous l'accusation de perturber la sécurité publique. En date du 7 mai 2021, Jean Paul a été conduit au parquet de Kabezi à bord d'un véhicule du commissaire provincial surnommé Gitwe avant d'être transféré à la prison de Mpimba en date du 11 mai 2021.

2- En date du 6 mai 2021, sur la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, Siméon GATOTO, âgé de 37 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par Claudine MUREKERISONI, administrateur cette commune. Selon des sources sur place, il a été accusé par sa femme Aline NSABIMANA, membre du parti CNDD-FDD, de l'avoir maltraitée suite à la haine ethnique. La femme a pris cela comme prétexte car il y avait un conflit lié à la gestion des biens familiaux et du mépris envers son époux. La victime a été relâchée, en date du 13 mai 2021.

3- En date du 12 mai 2021, vers 13 heures, au centre-ville, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Barnabé NIMBONA, agent de la SOCABU au service recouvrement, résidant au quartier 7, zone Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, a été arrêté par des hommes à bord d'un véhicule de type TOYOTA Hilux double cabine, immatriculé D145A IT. Selon des sources sur place, la victime a été arrêtée devant le siège de la SOCABU sur l'avenue de l'amitié où elle travaille et a été conduite vers une destination inconnue. Selon les mêmes sources, après des alertes de sa famille, Barnabé a été relâché vers 16 heures du même jour.

4- En dates du 12 et 13 mai 2021, Bélyse DUSABE, âgée de 19 ans, élève au Lycée Sainte Famille de Minago, en classe terminale et une autre fille travaillant dans un cafeteria en zone Minago, résidant sur la colline Minago, ont été arrêtées respectivement par le chef de secteur Minago et un agent du SNR de la zone Minago. Selon des sources sur place, Bélyse a été arrêtée vers 17 heures, au moment où elle rentrait de l'école et a été conduite au cachot du poste de police à Rumonge. Cette élève a été accusée d'avoir utilisé un téléphone dont la carte SIM n'était pas enregistrée sous son nom et le contenu des messages qu'elle a envoyés n'a pas été révélé. Selon les mêmes sources, en date du 14 mai 2021, les 2 victimes ont été conduites au bureau du responsable provincial du SNR à Rumonge pour être interrogées.

5- En date du 18 mai 2021, sur la colline 13^{ème} transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Rénovat NYANDWI, briquetier, membre du parti CNL, originaire de la commune Mubimbi, a été arrêté par des Imbonerakure dirigés par Christophe MAREGEYA, chef de colline 13^{ème} transversale Maramvya. Selon des sources sur place, Rénovat NYANDWI a été accusé de collaborer avec des rebelles. Il a été conduit au cachot du poste de police de la zone Maramvya avant d'être transféré avec d'autres codétenus par Innocent, OPJ dudit poste, en date du 19 mai 2021, au cachot du parquet de Kabezi à bord d'un véhicule.

6- En date du 19 mai 2021, vers 18 heures, dans un cabaret de la paroisse Kabingo, endroit communément appelé « ku Rubaho », commune Giharo, province Rutana, Ferdinand KWIZERA, enseignant à l'ECOFO Nyamateke, secrétaire communal du parti CNL à Giharo, a été arrêté par des agents du SNR accompagnés par Egide NIJIMBERE alias Kayuki, Imbonerakure. Selon des sources sur place, Ferdinand étanchait sa soif dans ce bistrot. Il a été conduit au cachot du SNR

à Rutana sans préciser le motif de son arrestation. Selon les mêmes sources, dans la matinée du 21 mai 2021, des Imbonerakure dirigés par le même Egide NIJIMBERE ont mené une fouille au domicile de cette victime mais aucun objet compromettant n'a été saisi.

7- En date du 22 mai 2021, vers 22 heures, au quartier Fota, chef-lieu de la commune Ndava, province Mwaro, Dédith NIYONGERE, chef de quartier Fota, enseignant à l'ECOFO Muramba, de la même commune, résidant dans ce même quartier, a été arrêté par le commissaire communal de Ndava accompagné du commissaire provincial de police à Mwaro. Selon des sources sur place, il dormait chez lui et il a été réveillé par ces autorités policières qui lui ont donné l'ordre de monter dans leur véhicule pour être conduits au cachot du commissariat de Mwaro. Selon les mêmes sources, cette arrestation est survenue après une attaque à Fota, le 18 mai 2021 par des personnes armées non identifiées.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

1- En date du 15 mai 2021, au chef-lieu de la commune Mabanda, province Makamba, Charles HAMENYIMANA, ex-FAB en retraite, catéchiste à la succursale Muterama de la paroisse Eglise anglicane Mabanda, a été introuvable. Selon des sources sur place, Charles HAMENYIMANA a été vu pour la dernière fois à 14 heures lorsqu'il était dans un garage de motos, tout près de la paroisse catholique de Mabanda où il a laissé son casque en prenant sa moto et il a dit à son ami qu'il allait revenir. Sa famille l'a cherché dans tous les cachots sans succès. Selon les mêmes sources, son téléphone a été injoignable le même jour à partir de 15 heures.

2- En date du 17 mai 2021, depuis le matin, Evariste NGENDAKUMANA, âgé d'une soixantaine d'années, retraité ex-FAB, résidant au quartier Nyaburumba, au chef-lieu de la commune et province Makamba, est resté introuvable.

Selon des sources sur place, Evariste a quitté son domicile le même jour, vers 4 heures du matin pour se rendre à la paroisse catholique de Makamba pour une prière matinale et depuis ce jour, il était injoignable au téléphone. Quelques instants après son départ, des policiers en tenues de l'API, ont fait irruption chez lui, ont demandé où était Evariste avant d'arrêter son fils, Eloi qui a été conduit jusqu'à la paroisse de l'Eglise Catholique Makamba avant d'être libéré. Les membres de la famille ont cherché un peu partout le leur sans succès.

3- En date du 22 mai 2021, vers 23 heures, sur la sous-colline Sobobo, colline Ruzibazi, commune Mukike, province Bujumbura rural, Egide NIZIGIYIMANA, cultivateur et commerçant de vaches, a été enlevé par des policiers de la position de Nyabisaka de GMIR. Selon des sources sur place, Egide a été accusé d'avoir participé aux manifestations de 2015 contre le 3^{ème} mandat du président Pierre NKURUNZIZA. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite vers une destination inconnue.

II.3.3. De la condamnation d'un député.

En date du 6 mai 2021, l'ancien député, Fabien BANCIRYANINO a été condamné à une année de prison par la Cour d'appel de Ntahangwa. Il devra aussi verser une amende de 100 000 FBU. Le tribunal l'avait reconnu coupable de « *rébellion et atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat* ». Précisons que l'ancien député issu du parti CNL est détenu à la prison centrale de Mpimba depuis octobre 2020.

II.4. Du contexte social.

II.4.1. De l'évolution de la pandémie due au Covid-21 au Burundi.

Le rapport du ministère de la santé publique et de la lutte contre le Sida du mois de mai 2021 fait état de 759 cas positifs notifiés sur 39 346 tests réalisés, soit une positivité de 1,93%. Parmi eux, 641 cas sont de transmission locale (84,45%) contre 118 cas importés (15,55%). Cela montre que le Covid-19 n'a pas encore désarmé au Burundi et des comportements préventifs restent le cheval de bataille de la population burundaise.

II.4.2. De l'impact de la montée des eaux du Lac Tanganyika et de certains autres cours d'eau.

Depuis le mois de mars à mai 2021, le niveau des eaux du lac Tanganyika a monté dans les provinces de Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Rumonge et Makamba et a causé des dégâts matériels énormes comme la destruction des infrastructures publiques et privées ainsi que des cultures surtout au niveau des parties situées dans la plaine de l'Imbo et plus précisément au niveau du littoral de ce lac. Selon Marie Goreth IRANKUNDA, administrateur de la commune Nyanza-lac, environ 280 ménages composés de 1600 personnes ont été obligés de quitter leurs maisons et sont allés s'abriter chez leurs voisins ou leurs connaissances à cause des inondations. Le ministère ayant l'intérieur dans ses attributions a annoncé, en date du 16 mai 2021, que près de 5 000 personnes sont déjà impactées par la montée des eaux des rivières Rusizi, Mpanda et Kajeke qui se jettent dans le lac Tanganyika respectivement dans les communes Mutimbuzi de la province Bujumbura rural et Gihanga de la province Bubanza. Des champs et routes sont inondés et en date du 15 mai 2021 seulement, la police a évacué plus de 2 000 personnes de la zone Gatumba de la commune Mutimbuzi et continue l'opération à l'endroit d'autres sinistrés.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale.

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de mai 2021, des crimes n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, chaque jour, des vies humaines disparaissent mais des enquêtes ne sont pas diligentées pour identifier les auteurs en vue de les sanctionner conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. De plus, la chasse aux présumés sorciers a repris après une certaine période d'accalmie faisant de personnes tuées .

Voici quelques cas que nous avons pu identifier :

1. En date du 3 mai 2021 matin, sur la colline et zone Buye, commune Mwumba, province Ngozi, un corps sans vie d'un homme non identifié, a été retrouvé au bord de la route menant vers le centre Buye, tout près d'un endroit appelé « Kungoro ». Selon des sources sur place, cet homme avait une coiffure de type dreadlocks et avait des blessures de couteau au niveau de la gorge. Selon les mêmes sources, ce corps a été transporté par des policiers à la morgue de l'hôpital de Ngozi

2- En date du 5 mai 2021, sur la colline Gahahe, commune et province Kayanza, Marie Goreth NKURIKIYE, âgée de 37 ans, a été retrouvée sans vie dans sa maison où elle vivait seule. Selon des sources sur place, son corps était allongé dans la chambre à coucher et portait une corde autour du cou. Ce corps a été enterré le même jour par la population sur l'ordre de l'administrateur communal, Gilbert NYANDWI accompagné de son secrétaire permanent, Sylvestre NSAGUYE et du chef de zone Kayanza, Gilbert SINAMUZIGA. Les motifs de la mort de cette femme n'ont pas été identifiés.

3- En date du 5 mai 2021, sur la colline Gakonko, commune Gisuru, province Ruyigi, un nouveau-né a été tué par sa mère, la prénommée Cynthia Violette après 10 jours d'accouchement. Selon des sources sur place, ce bébé était né en date du 26 avril 2021. Après cette infanticide, cette femme a été battue par des sages-femmes de cette colline et la police est intervenue. Selon les mêmes sources, le corps du nouveau-né a été enterré par la famille tandis que Cynthia a été arrêtée et conduite à la prison de Ruyigi.

4- En date du 6 mai 2021 matin, le corps sans vie de Pascasie NIYONSENGA, élève en 3^{ème} pédagogique, au Lycée communal Gasegerwa a été retrouvé sur la colline Mugende, commune Nyamurenza, province Ngozi. Selon des sources sur place, le corps avait des blessures au niveau de la gorge, ce qui montrait qu'elle aurait été poignardée. Selon les mêmes sources, la veille au soir, cette jeune fille était allée rendre visite à ses voisins condisciples et elle n'était pas rentrée. Un suspect a été arrêté pour des raisons d'enquête.

5- En date du 6 mai 2021, en commune et province Ngozi, un corps sans vie d'un homme non identifié, a été retrouvé dans le quartier Kinyami de la même commune. Selon des sources sur place, ce corps avait des blessures au niveau de la gorge. Il aurait été tué ailleurs avant que son corps soit emmené à cet endroit. Le corps a été transporté par des policiers à la morgue de l'hôpital de Ngozi sur l'ordre de l'administrateur communal, Joseph Martin BUCUMI qui était sur les lieux.

6- En date du 7 mai 2021 dans l'après-midi, au quartier Nyabugogo, commune et province Gitega, un corps sans vie d'un bébé d'environ 6 mois, de sexe masculin a été retrouvé couvert d'un pagne, dans un ravin en bas de la route venant du marché central et menant au quartier Nyabisindu de la même commune. Selon des sources sur place, le Commissaire de la police en province Gitega, Evariste NTIBIBOGORA, accompagné du chef de zone urbaine, Hussein BUTOYI s'est rendu sur les lieux et a fait enterrer immédiatement ce corps en justifiant qu'ils n'avaient pas de morgue où le garder.

7- En date du 8 mai 2021, vers 11 heures, sur la colline Mugano, zone Mahonda, commune Buraza, province Gitega, Jacqueline NDAYIZEYE, âgée de 43 ans, est décédée à l'Eglise « Sinaï Gospel Temple of Burundi» au moment où un pasteur de cette Eglise priait pour sa guérison. Selon des sources sur place, Jacqueline souffrait de diabète et avait demandé au pasteur, Edouard NZAMBIMANA, de prier pour elle et cette prière a débuté le 5 mai 2021. Selon les mêmes sources, ce pasteur a été arrêté et détenu au cachot du poste de police de Buraza juste après la mort de cette femme.

8- En date du 9 mai 2021, le corps sans vie de Célestin NKENGURUTSE, journaliste à la Radio Culture émettant depuis Bujumbura Mairie, a été retrouvé dans le quartier Gisyo, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, ce corps était pendu sur un arbre près du bar "Kubahumure" tout près de chez lui. Le motif et les auteurs de ce meurtre n'ont pas été identifiés.

9- En date du 9 mai 2021 matin, au quartier Kizingwe-Bihara, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, le corps sans vie de Blaise BIGIRIMANA alias Mwambutsa, âgé de 29 ans et Imbonerakure a été retrouvé dans un caniveau d'évacuation des eaux usées dans ce quartier. Selon des sources sur place, le corps de la victime était à près de 100 mètres de son domicile et à près de 150 mètres d'une position policière. ~~dans une position renversée.~~ Selon ses



proches, Blaise avait quitté son domicile la veille au matin, en tenue de sport et il n'est pas rentré. Ses proches avaient l'idée qu'il aurait passé la nuit chez ses amis. Ils ajoutent que le leur aurait été tué ailleurs avant d'être jeté dans ce caniveau. Le cadavre a été récupéré par l'administrateur communal, Dévotte NDAYISENGA en compagnie de quelques policiers avant d'être conduit à la morgue de l'hôpital Prince Louis RWAGASORE de Bujumbura Mairie. Les présumés auteurs et le motif de ce meurtre n'ont pas été identifiés.

L'image ci-contre montre le corps sans vie de Blaise BIGIRIMANA dans un caniveau.

10- En date du 10 mai 2021, vers 23 heures, sur la colline Mutwana, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, la prénommée Anésie, a été tuée chez elle par des personnes non identifiées, à l'aide d'une hache lui assénée au niveau de la tête. Selon des sources sur place, la victime dormait avec ses petits-enfants quand les malfaiteurs ont commencé par enfermer les voisins dans leurs maisons pour les empêcher d'intervenir. Selon les mêmes sources, son mari se trouvait en Tanzanie.

11- Dans la nuit du 10 au 11 mai 2021, Isaac HABYAMBERE, âgé de 48 ans, célibataire et Salvator NDEREYIMANA, âgé de 67 ans, marié et père de 5 enfants, tous veilleurs à la coopérative populaire de Gisanze ont été tués sur la sous colline Kigarama, colline Muzingi, zone Gisanze, commune Gashoho, province Muyinga. Selon des sources sur place, les 2 veilleurs ont été tués à l'arme blanche par des personnes non identifiées quand ils venaient voler les biens de cette coopérative. Les auteurs du crime ont volé une somme d'argent non déterminée, une machine à coudre, des pagnes, des seaux, un téléphone portable (des services Ecocash et Lumicash) et d'autres articles d'une boutique appartenant à la coopérative. Six (6) suspects ont été arrêtés dont Claude NIYONZIMA et Janvier NIYOYITUNGIYE qui ont été surpris en possession de certains des biens volés. Ces deux présumés meurtriers ont comparu devant le TGI Muyinga lors d'un procès de flagrance et ils ont avoué leur crime.

12- En date du 12 mai 2021, vers 9 heures, sur la colline Nyamabega, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé dans une brousse près de la rivière Ndurumu par des enfants qui allaient chercher du bois de chauffage. Selon des sources sur place, ce corps était ligoté, bras et jambes au dos. L'administrateur communal, Thérance ACAWASEME a ordonné l'inhumation immédiate dudit corps sans mener des enquêtes pour identifier les auteurs du crime.

13- En date du 12 mai 2021, dans le quartier Gitaramuka, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, un jeune homme surnommé Messi a été tué par un policier. Selon une source sur place, le jeune homme a été poursuivi par un agent de la police nationale qui l'accusait de vendre du chanvre.

Le jeune homme a essayé de fuir mais en vain. Le policier lui a tiré dessus et il est tombé. Il a succombé à ses blessures dans un hôpital dirigé par des sœurs en zone Musaga.

14- En date du 14 mai 2021, vers 14 heures, sur la colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, le corps sans vie en état de décomposition du prénommé Onesphore, âgé d'au moins une cinquantaine d'années, de la communauté Banyamulenge a été retrouvé par des cultivateurs à une vingtaine de mètres de la rivière Rusizi, frontalière avec la RDC. Ce corps avait beaucoup de blessures au niveau des côtes. Selon des sources, en date du 2 mai 2021, vers le soir, Onesphore qui était malade, avait quitté Kamanyola en RDC pour se rendre au Burundi pour se faire soigner. Deus HAKIZIMANA, chef de colline Mparambo I, accompagné d'un OPJ et la famille de la victime vivant au chef-lieu de la province Cibitoke se sont rendus sur les lieux pour s'enquérir de la situation. Des Imbonerakure ont enterré ce cadavre sur l'ordre du chef de colline en consultation avec la famille qui a payé 150 000 FBU pour cette inhumation.

15- Dans la nuit du 14 mai 2021, tout près du bureau de la zone Musenyi, sur la colline Murengeza, commune Mpanda, province Bubanza, le nommé CONGERA alias Rasta, membre du parti CNDD-FDD, est mort à la suite des coups et blessures lui infligés par des Imbonerakure de cette localité, qui l'accusaient d'avoir volé du maïs dans un champ dont le propriétaire n'a pas été connu. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'ont conduit sur une position policière se trouvant à cette zone et les policiers ont refusé de l'accueillir car la victime était dans un état critique. Son corps a été retrouvé tout près du bureau zonal et il a été inhumé le même jour. Emmanuel NDAYIRAGJE, chef de colline Murengeza, a été arrêté par des policiers le 16 mai 2021 et il a été conduit au cachot du commissariat communal de police à Mpanda pour des raisons d'enquête mais les présumés auteurs avaient déjà fui.

16- En date du 15 mai 2021, à la sous colline Ngara, colline Rusara, commune Bwambarangwe, province Kirundo, le nommé NYANDAGARO alias Soda, âgé entre 60 et 70 ans, de la même colline, a été tué par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, la police et l'administration ont ordonné l'enterrement immédiat de la victime. Le chef de colline, Jean Bosco NDIHOKUBWAYO et le chef de zone Buhoro, Joseph Désiré MACUMI étaient présents aux funérailles. Selon les mêmes sources, lors des tournées de propagande pour les élections de mai 2020, il avait été enlevé par des Imbonerakure dirigés par un certain Mburo. Il était accusé de travailler pour le solde du parti CNL.

17- En date du 15 mai 2021, vers 20 heures, sur la colline Ndava-village, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, Festus HAKIZIMANA âgé de 26 ans, chauffeur de l'entreprise « Angélique de l'électricité de Kab-16 », membre du parti CNL, a été arrêté avant d'être fusillé par Gérard NDACAYISABA, policier du GMIR de la position de Ndava. Selon des sources sur place, 3 policiers de cette même position dont Gérard accompagnés de 3 Imbonerakure tabassaient toutes personnes qu'ils rencontraient. Gérard a tiré 2 balles sur Festus HAKIZIMANA après que ce dernier ait demandé pourquoi ils étaient en train de maltraiter des personnes dans la rue. Le policier a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Cibitoke. En date du 17 mai 2021, lors d'un procès de flagrance, le TGI Cibitoke a condamné Gérard NDACAYISABA à une peine d'emprisonnement à perpétuité, jugé coupable d'avoir fusillé et tué Festus HAKIZIMANA à bout portant avec préméditation. Le TGI a aussi condamné ses complices Edouard NDAYIKENGURUKIYE et Felix NGENDABANKA à une année de servitude pénale avec sursis de 2 ans et les 3 devront payer à la famille de la victime une somme de 21 500 000 FBU ainsi qu'une amende de 200 000 FBU pour dommages et intérêts.

18- Dans la nuit du 15 mai 2021, sur la colline Kigoma, commune Busoni, province Kirundo, Dieudonné NDUWAYEZU a été tué par des coups de machette portés au niveau de la tête par des personnes non identifiées. D'après une source locale, le crime serait lié à un conflit foncier.

19- En date du 16 mai 2021, sur la colline Nkurye, commune Giharo, province Rutana, Adelin KABURA, membre du parti CNL, résidant sur la colline et zone Giharo, a été tué égorgé par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, il avait quitté la sous-colline Baranga, colline Mugombwa et sa famille a attendu son retour mais en vain. Elle a directement décidé d'aller le chercher. Les membres de sa famille ont vu du sang dans la route, sur la colline Nkurye et ont suivi les traces du sang jusqu'à trouver le cadavre dans un buisson.

20- En date du 18 mai 2021, vers 15 heures, sur la sous-colline Karimbi, colline Murago, zone, commune et province Bururi, le corps sans vie d'Aulorie GIRANEZA, âgé de 17 ans, jeune motard, résidant sur la colline Gisanze, en commune et province Bururi, a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus situé à 800 mètres du camp de Bururi sur la sous colline Kirimbi, par des policiers en collaboration avec l'administration et des membres des comités mixtes de sécurité. Selon des sources sur place, ce jeune motard aurait été tué par des clients qu'il transportait vers la commune Songa de la même province. Selon les mêmes sources, la moto de la victime a été retrouvée dans la vallée de la rivière Siguvyaye sur la route Rumonge-Bururi. Le corps de la victime a été directement conduit à la morgue de l'hôpital de Bururi par l'ambulance dudit hôpital.

Selon les mêmes sources, 4 personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête. Il s'agit d'Eric MUGISHA, âgé de 23 ans de la colline Nkizi, commune Buyengero, province Rumonge, Phales IRANGABIYE, âgé de 21 ans de la colline Rabiro, zone, commune et province Makamba, Oraph NAMBAZIMANA, âgé de 22 ans de la colline Murambi, zone Gitaba, commune et province Makamba et Etienne NSHIMIYIMANA, âgé de 22 ans de la colline Kigufi, commune Bugenyuzi province Karuzi. Après leur arrestation, ces jeunes ont été conduits au cachot de police du commissariat provincial de Bururi. Toutes ces personnes étaient des amis habitant ensemble dans une même maison à Makamba et elles étaient venues à Bururi à bord d'une seule moto disant que c'était pour faire la conformité de leurs diplômes.

21- En date du 19 mai 2021, le matin, sur la colline Gitaramuka, près du chef-lieu de la commune Burambi, province Rumonge, Philomène HAVYARIMANA, âgée de 57 ans, mère célibataire, originaire de la colline Gitaramuka, zone Murago, commune Burambi, province Rumonge, a été tuée décapitée par son domestique, Innocent NDAYISHIMIYE, âgé de 24 ans, originaire de la colline Gihororo, commune Rango, province Kayanza. Selon des sources sur place, la victime venait d'une messe matinale lorsqu'elle a été décapitée et son corps a été mis dans la cuisine. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris fuite mais il a été arrêté en date du 20 mai 2021, sur le pont situé dans la localité de Kirasira, zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge.

22- En date du 19 mai 2021, sur la colline Rwamvura, commune Isare, province Bujumbura rural, Damien NIYONZIMA, âgé de 62 ans, a été tué par 2 hommes dont Novence NTAWUHORAHIRIWE. Selon des sources sur place, assassins ont volé aussi 4 vaches appartenant à la victime. Ils ont été arrêtés par des policiers.

23- En date du 19 mai 2021, un corps sans vie d'Ezéchiel RUCUMUHIMBA, résidant sur la colline Nyembuye de la zone Muzye, commune Giharo, province Rutana a été découvert dans la rivière Muyovozi qui passe au pied de la colline Nyembuye. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes de strangulation et aurait été jeté dans cette rivière pour fausser les enquêtes.

24- En date du 19 mai 2021, le corps sans vie d'Adelin MUTAMBUKA, originaire de la colline, zone et commune Giharo en province de Rutana a été découvert sous le pont de la rivière Muzye au pied de la même colline. Des sources sur place révèlent que la victime avait disparu depuis dimanche, le 16 mai 2021 après avoir partagé un verre de bière avec un autre homme de la localité non loin du lieu où il aurait été assassiné.

25- Dans la nuit du 19 mai 2021, sur la colline Kobero, commune Butihinda, province Muyinga, Diomède NDAYISHIMIYE a été tué et son corps a été retrouvé près d'une microfinance se trouvant sur cette colline. Selon des sources locales, cet homme aurait été tué par les veilleurs de cette microfinance.

26- Dans la nuit du 19 mai 2021, en commune Nyabiraba, province Bujumbura Rurale, Damien NIYONZIMA a été tué à la machette par des voleurs de vaches. Selon une source sur place, deux parmi les auteurs du crime ont été appréhendés par la police.

27- En date du 22 mai 2021, vers 17 heures, sur la 4^{ème} transversale, colline Nyamitanga, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des pêcheurs à moins de 50 mètres de la rivière Rusizi, frontalière avec la RDC. Selon des sources sur place, ce corps avait une corde au niveau du coup et

présentait des blessures. Les pieds de la victime étaient également ligotés. Ces pêcheurs ont alerté des militaires d'une position de la 3^{ème} transversale à Nyamitanga. Pamphile HAKIZIMANA, administrateur de la commune Buganda est arrivé sur les lieux, accompagné par ces militaires. Il a directement donné l'ordre à la population d'enterrer le cadavre.

28- En date du 23 mai 2021, vers 11 heures, sur la colline Ruseseka, zone Buhoro, commune Mabayi, province Cibitoke, le corps sans vie de Pascasie MPAWENIMANA, âgée de 35 ans, veuve, mère de 5 enfants, a été retrouvé tout près de la rivière Nyamagana par des orpailleurs. Selon des sources sur place, Pascasie avait quitté son domicile en date du 22 mai 2021, vers 17 heures pour aller acheter de la farine de manioc. Ses enfants ont attendu son retour mais en vain. Cette veuve avait été vue avec trois personnes dans un bistrot du centre de Ruseseka. Le corps de la victime présentait des traces de coups au niveau de la tête, au front et était nu. Des signes sur le corps montraient qu'elle avait été violée avant d'être tuée. Nicodème NDAHABONYIMANA, administrateur de la commune Mabayi a annoncé que trois personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

29- Dans la nuit du 23 mai 2021, sur la 5^{ème} transversale, colline Nyamitanga, commune Buganda, province Cibitoke, Fabien NIYOKWIZERA, Imbonerakure, a été fusillé par des militaires de la position de Nyamitanga en patrouille au bord de la rivière Rusizi. Selon des sources sur place, ces militaires avaient été informés qu'il y avait un groupe suspect dans cet endroit et ils y ont fait une patrouille. Ces militaires ont vu ces personnes dans cette rivière et ont ouvert le feu sur cet Imbonerakure. Cette victime était parmi un groupe de personnes qui faisait le commerce de poisson en RDC d'où ils rentraient avec des pagens pour les vendre au Burundi.

30- En date du 24 mai 2021 matin, sur la sous colline Rwetero, colline Ruvumu, commune Kiganda, province Muramvya, Innocente NIYONKURU a été retrouvée sans vie non loin de son domicile. Selon une source locale, la victime présentait des blessures au niveau de la tête. La police a appréhendé 6 personnes pour des raisons d'enquête.

31- En date du 24 mai 2021, sur la colline Nyamitanga, commune Buganda, province Cibitoke, un homme non identifié a été fusillé par un militaire. Selon des sources sur place, cet homme venait de la RDC.

32- En date du 24 mai 2021, dans le lac Cohoha du côté de la colline Muramba, commune et province Kirundo, Jean MBARUBUKEYE, membre du parti CNL, a été découvert sans vie dans ledit lac. D'après une source sur place, des signes montraient que la victime a reçu des coups de machette. Il a été tué dans la nuit du 23 au 24 mai avant d'être jetée dans le lac.

33- En date du 24 mai 2021, sur la colline Ruhororo, commune Mabayi, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la localité appelée Kamenge de cette colline. Selon une source locale, la victime avait une identité rwandaise.

34- En date du 25 mai 2021, sur la colline Nyamikenke, zone Kigina, commune Bugabira, province Kirundo, le corps sans vie de Jean Claude UWIZEYIMANA âgé de 9 ans a été retrouvé dans une brousse de cette colline. Selon des sources sur place, il a été tué décapité non loin du domicile de ses parents. Selon les mêmes sources, l'enfant avait disparu le 24 mai. Pour des raisons d'enquête, 6 personnes suspectes ont été arrêtées par la police.

35- En date du 25 mai 2021, en zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié en état de décomposition a été retrouvé sur la colline Gafumbegeti de cette zone. Selon l'entourage, la victime serait dans le groupe qui a été surpris par l'armée rwandaise dans la nuit du 23 mai 2021. D'après la même source, l'homme présentait des blessures par balles.

36- En date du 26 mai 2021, sur la colline Ruhembe, zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, 3 corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés dans la réserve naturelle de la Kibira se trouvant sur cette colline. Ils ont été découverts en état de décomposition par des gardes forestiers. Selon une source, les victimes étaient tous en tenues militaires. L'administration communale a directement ordonné leur inhumation.

37- En date du 29 mai 2021, dans le quartier Kigobe, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé non loin des bureaux de la PAF se trouvant dans cette zone. D'après une source sur place, le corps de la victime présentait des blessures de poignard au niveau de la tête.

38- En date du 31 mai 2021, sur la colline et zone Nyamakarabo, commune Mugina, province Cibitoke, Lazare SAKUBU âgé de 65 ans a été tué décapité par des malfaiteurs non identifié. Selon ses proches, il avait passé la soirée dans un bistrot mais n'est pas rentré tôt comme d'habitude. Son épouse a attendu jusqu'à 20 heures et a commencé à s'inquiéter pour sa sécurité. Elle est partie avec son fils à la recherche de Lazare. Ils ont trouvé le corps sans vie sur le chemin et ont appelé les voisins pour venir à l'aide.

Bref et sans être exhaustif, au moins 66 personnes ont été tuées et 73 autres blessées au cours du mois de mai 2021.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	2
Bujumbura Mairie	0	0	1	0	0	0	0	0	10	57	11	57
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Bururi	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	1	2
Cankuzo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Cibitoke	2	0	1	0	1	0	0	0	10	0	14	0
Gitega	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Karusi	0	0	0	0	0	4	0	0	1	0	1	4
Kayanza	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0
Kirundo	0	0	0	0	1	0	0	0	3	0	4	0
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muramvya	0	0	0	0	0	2	12	5	1	0	13	7
Muyinga	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	3	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0
Rumonge	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Rutana	0	0	0	0	0	1	0	0	4	0	4	1
Ruyigi	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Totaux	2	0	2	0	12	9	13	7	37	57	66	73

a mis en forme le tableau

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de mai 2021, deux cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés dans tout le pays par nos observateurs des droits humains. Mais cela ne signifie pas que ce sont les seules victimes de ces actes ignobles car, selon la population, les abus des Imbonerakure, des administratifs à la base et des agents du SNR n'ont cessé de faire des victimes. En effet, nous enregistrons continuellement plusieurs cas de personnes qui, une fois arrêtées, sont conduites dans des cachots clandestins qui se trouvent un peu partout dans le pays ou au SNR. Dans ces endroits, les victimes subissent des sévices corporels pouvant même conduire à la mort ou à des handicaps irréversibles.

Ci-dessous les cas enregistrés :

1- En date du 16 mai 2021, vers 16 heures, au marché de Muremera, colline Murago, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, une femme prénommée Louise, commerçante, habitant la colline Bikinga de la même commune, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants en pleine place du marché et au vu de tout le monde. En effet, elle a reçu des coups de gifle lui infligés par Mélance NDACAYISABA, Imbonerakure et percepteur de taxes communales. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de tenter de quitter le marché sans payer la taxe. Selon les mêmes sources, la victime était de passage avec du manioc qu'elle venait d'acheter. Les autres commerçants sont intervenus et ont conduit cet Imbonerakure chez le chef de cette colline qui a facilité un arrangement à l'amiable en l'obligeant de la faire soigner.

2- Claude IRAKOZE de la colline Buhororo 2 communément appelée Matonge en commune et province Bubanza vient de passer plus d'un mois au lit de l'hôpital Bubanza après avoir subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakure de cette localité. Selon des sources de ses proches, il a été tabassé et dans un état critique, ces Imbonerakure ont uriné dans sa bouche et ont introduit des seringues dans son corps. Le 27 avril 2021, au lendemain de ces mauvais traitements, il était dans un état comateux dans la salle d'urgence de cet hôpital. Jusqu'au 21 mai 2021, les tortionnaires étaient libres et la victime restait encore au lit de l'hôpital sans amélioration de son état de santé.

a mis en forme : Interligne : simple

V. DES CAS DE VSBG

Les VSBG en général et le viol en particulier sont des actes criminels qui associent violence, agression et domination. Il provoque des souffrances physiques et mentales. Au Burundi, la loi qui réprime le viol a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas visibles. Des enfants, des femmes continuent de subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude.

Ces quelques cas sont illustratifs :

1- En date du 3 mai 2021, vers 10 heures du matin, sur la colline Kiziguro, commune Bukeye, province Muramvya, L.A., âgée de 6 ans, résidant sur la même colline, a été violée par Joachim NSAVYIMANA, âgé de 35 ans, cultivateur, voisin de la victime. Selon des sources sur place, le violeur a été arrêté et détenu à la brigade de Bukeye avant d'être transféré à la prison de Muramvya le 12 du même mois.

2- En date du 4 mai 2021, sur la colline Matyazo, commune Kiganda, province Muramvya, D.I., âgée de 3 ans et 11 mois, résidant sur la colline Matyazo a été violée dans un champ de manioc par Cédrick HAKIZIMANA, âgé de 16 ans, élève en 5^{ème} année primaire et résidant sur la même colline. Selon des sources sur place, en date du 6 mai 2021, Cédrick a été arrêté et détenu au cachot du commissariat provincial de Muramvya.

3- En date du 4 mai 2021, vers 20 heures, sur la colline Mungwa, zone Gitaba, commune et province Rutana, Claudine NIZIGAMA, a été battue et blessée au niveau du bras gauche à l'aide d'un fer à béton par son époux, Eric NIBIZI. Selon des sources sur place, Eric a également chassé sa femme après ces coups et blessures. Selon les mêmes sources, le mari a été arrêté et conduit au cachot communal du poste de police de Rutana par des policiers sur l'ordre du chef de colline. La victime, quant à elle, a été conduite au CDS de Gitaba pour des soins médicaux.

4- En date du 12 mai 2021 soir, sur la colline Bikinga, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, Anne Marie Nahimana a été tabassée à coups de pieds et jetée dehors par son mari, Pie CONGERA, Imbonerakure et chef de cellule. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'infidélité après qu'elle s'est fait photographier par un autre homme. Selon les mêmes sources, la femme a passé toute la nuit dehors et elle a été autorisée de rentrer dans la maison suite aux conseils des voisins de ce ménage et le chef de cette colline a joué un rôle important.

5- En date du 13 mai 2021, sur la colline Rusengo, zone Rugazi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, N., âgée de 25 ans, a été violée par le frère de son mari dénommé YIBUKABAYO, âgé de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD, avec la complicité de sa femme, prénommée Noëlla, âgée de 27 ans.. Selon des sources sur place, Noëlla avait invité cette belle sœur de venir chez elle. La femme visiteuse est arrivée et, directement, Noëlla est sortie tout en enfermant son mari et la femme visiteuse dans la maison. Après le forfait, la victime s'est rendue chez le chef de colline pour se plaindre et ce dernier l'a référée au CDS pour des soins médicaux.. Les 2 coauteurs ont été arrêtés et détenus au cachot de la commune Bugenyuzi, en date du 14 mai 2021.

6- En date du 23 mai 2021, sur la colline Muramba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Odette NIYIHANGEJEJE, âgée de 28 ans, a été tabassée par son mari, Fridolin NDACAYISABA, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, la victime a fui sa maison et le chef de colline a obligé le mari de payer une somme de 15 000 FBU puis il est allé convaincre la victime de rentrer mais elle a refusé.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

Le tableau ci – dessous donne la situation carcérale au 21 mai 2021.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	430	181	17	220	12							6	2	430,00
Bururi	250	309	182	13	104	10							1	2	123,60
Gitega	400	1 273	532	49	658	43							8	8	318,25
Mpimba	800	4 130	2 532	207	1 371	20							15	11	516,25
Muramvya	100	647	276	19	322	30							2	3	647,00
Muyinga	300	448	96	14	320	18								1	149,33
Ngozi (F)	250	136		60		59		2		15			10	12	54,40
Ngozi (H)	400	1 448	543		905										362,00
Rumonge	800	863	265	29	550	19							7	5	107,88
Rutana	350	476	167	7	282	20									136,00
Ruyigi	300	790	282	22	456	30							2	3	263,33
CMCL Ruyigi	72	69					21		48						95,83
CMCL Rumonge	72	52					22		30						72,22
TOTAUX	4194	11 071	5 047	437	5 188	261	43	2	78	15	-	-	51	47	263,97
			5 047+437=5 484		5 188+261=5 449		43+2=45		78+15=93				51+47=98		

La population pénitentiaire est de 11 071 détenus + 98 nourrissons = 11 169

Le total des prévenus est de 5 484 adultes + 45 mineurs = 5 529

Le total des condamnés est de 5 449 adultes + 93 mineurs = 5 542

La lecture du tableau de la situation carcérale ci - dessus montre que la mise en application de la mesure de grâce présidentielle n'a pas continué. En effet, sur 5 255 détenus visés par cette mesure, 2 609 détenus seulement ont été libérés depuis le 26 avril jusqu'aujourd'hui. Le tableau ci-dessous montre clairement cela :

Mois	Fin Mars	Fin Avril	Fin Mai
Situation			
Population pénitentiaire	13 643	11 076	11 169
Prévenus	5 426	5 487	5 529
Condamnés	8 106	5 497	5 542

Il est donc indispensable que le reste des prisonniers concernés par cette mesure soit relaxés afin de donner plus d'espace vital aux prisonniers. On se demande pourquoi cette mesure n'a pas complètement été mise en application et cela, dans un silence inouï. Cette libération est d'autant plus attendue que, dans plusieurs milieux carcéraux, les taux d'occupation sont très inquiétants.

Les prisons de Muramvya, Mpimba, Bubanza, Ngozi pour hommes et Gitega ont des taux d'occupation très inquiétants avec respectivement 647,00%, 516,25%, 430,00%, 362,00% et 318,25%.

VII. CONCLUSION

Au cours du mois de mai 2021, au moins 66 personnes ont été tuées, 73 autres ont été blessés, 8 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 3 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues et 8 personnes ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants (y compris les cas de VSBG). La libération des détenus n'a pas continué pour atteindre les 5 255 prisonniers visés par la mesure de grâce présidentielle.

Le nombre de personnes tuées est dominé par les cas de personnes dont les corps ont été retrouvés ici et là et surtout dans des lieux loin de leurs domiciles. Et les enquêtes ne sont pas faites pour identifier les auteurs et les punir conformément à la loi. Cela découragerait ces comportements barbares. La chasse et l'assassinat des présumés pratiquant de la sorcellerie a repris après un temps d'accalmie. Et cela se fait dans le silence total des autorités administratives et policières.

Au vu de cette situation précaire des droits de l'homme qui se détériore au jour le jour dans notre pays, l'APRODH lance une fois de plus un cri d'alarme aux autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains.

Nous avons toujours proposé que des enquêtes rapides et concluantes soient menées en vue d'identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

L'APRODH rappelle que le fait d'enterrer hâtivement les corps sans vie de personnes découverts ici et là constitue par les autorités administratives et policières offre aux auteurs des crimes une protection et anéantit toute velléité d'investigation judiciaire.

L'Etat doit stopper les arrestations et les détentions arbitraires qui sont la plupart des fois opérées par des organes sous sa dépendance. C'est en fait ces actes qui sont à l'origine du surpeuplement des établissements pénitentiaires.

Il doit réprimer les mauvais comportements de certains Imbonerakure qui font le beau et le mauvais temps dans ce pays, violent les droits humains au vu et au su de tout le monde, maltraitent des citoyens paisibles souvent avec l'appui et la complicité de certains policiers, sans être inquiétés. L'on dirait qu'ils sont au-dessus de la loi. L'encadrement des Imbonerakure s'avère urgent pour le respect des droits humains, la consolidation de la paix et la cohabitation pacifique de toutes les couches de la population de notre pays.

L'APRODH déplore le regain de l'intolérance politique et l'acharnement des membres du CNDD-FDD contre les militants de partis politiques de l'opposition surtout le CNL. Les autorités politiques au pouvoir ont le devoir d'assainir le climat social entre les membres des partis politiques en vue de les mobiliser autour des projets communs de développement au lieu de les laisser dans des chicanes interminables.

Enfin, nous interpellons les hautes autorités de notre pays afin qu'ils joignent le discours à l'acte, pour redresser la situation et montrer sans tarder la différence d'avec le régime précédent, car demain sera trop tard.

FIN ***** FIN ***** FIN